Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le D 23 03 14
ID : 069-256900796-20230510-2023_14-DE

Syndicat Intercommunal murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MECREDI 10 MAI 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le mercredi 10 mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélia DUCHET, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Olivier SUSINI, Virginie MAS.

Etaient excusés : Jean-Marc JOVET (pouvoir à Olivier SUSINI)

Objet : Suppression de la régie d'avance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération D 08 04 623 du 15 avril 2008, instaurant une régie d'avance destinée à la distribution des chèques déjeuner,
Vu la délibération D 18 04 27 du 26 septembre 2018 modifiant ladite régie,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 avril 2023,

Monsieur le Président explique qu'il n'est plus nécessaire que le syndicat ait une régie d'avance pour la remise des chèques déjeuner.

Il informe les membres que les agents continueront à recevoir les chèques déjeuners mais la gestion sera réalisée en interne désormais.

Après délibération, A l'unanimité,

Le Conseil Syndical,

- **SUPPRIME** la régie d'avance de remise de chèques déjeuners aux agents du SIM AU 1er juin 2023.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes afférents à cette décision

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20230510-2023_14-DE

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 10 mai 2023

Le Président,

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance,

Olivier SUSINI